

» çoisés, sans qu'ils en ayent été même préve-
» nus; & que comme une telle démarche étoit
» diamétralement contraire aux Traités, Leurs
» Hautes Puissances pourroient requérir Leurs
» Majestés Impériales de faire retirer ces Gar-
» nisons Françoises, & d'y faire rentrer de leurs
» propres troupes; ce qui seroit beaucoup
» plus convenable. »

Les Etats-Généraux qui savent juger des choses suivant leur existence, n'ont pas jugé jusqu'à présent de déclarer leur résolution sur un tel Avis. Le Comte d'Affry a appuyé de plus en plus ce que son Mémoire contient; & le Baron de Reischach a donné les assurances les plus positives, que sa Cour ne manquera pas de remplir tout ce qu'elle doit suivant les Traités à cet égard, en même-tems qu'elle se fera un plaisir de contenter les Etats-Généraux touchant les Capitaux sur l'*Ostfrise*. Le Colonel Yorck, de son côté, employe tout pour faire goûter à Leurs Hautes Puissances les insinuations du Ministère Anglois contre l'occupation des deux Places, qui tient si fort à cœur à sa Cour. On verra dans peu ce qui s'en présentera.

Les Etats-Généraux, sur la recommandation de la Princesse Gouvernante, ont disposé du Gouvernement de *Namur*, vacant par la mort du Baron de Schwartzenberg, en faveur du Prince de Birckenfeld, Général de Cavalerie.

Les Provinces-Unies n'offrent au surplus rien d'intéressant jusqu'à présent. Il en est de même des Provinces des Pays-Bas Autrichiens & François. Il est vrai qu'on y parle de l'envoi d'un nouveau Corps de troupes Françoises, & de